

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016
Publication : 15/11/2016

Commune de Sari d'orcino

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL


2016-11-B

20151

République Française



SEANCE DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL SEIZE

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Présents Au conseil Municipal</th> <th>en exercice</th> <th>qui ont pris part à la délibération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>11</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Présents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	7	<p>L'an deux mil seize Et le 12/11 à 15 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
Présents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération					
11	11	7					
<p>Date de la convocation : 04/11/2016 Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : PINELLI Michel, CORTESE Bernard, RAFINI Jacques, COLONNA Violaine, SANTONI Joseph, RIEGERT Martine,</p> <p>Secrétaire de séance : LAFFIN Pierre</p> <p>Absents : RAFINI Sébastien, PARAVISINI Marc, BLANC Claude, MATTEI Stéphan</p>						
<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>Prescription pour l'élaboration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p>Signature et cachet</p> <p>Le Maire,</p> 	<p>Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à l'élaboration d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de la commune. En effet, par délibération en date du 04/07/2015, le conseil municipal a statué sur la révision et le financement de la carte communale de la commune ; et suite aux recommandations des différents organismes consultés lors du lancement de cette révision, il apparaît opportun de faire une ZAP sur une partie du territoire de la commune.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé du maire,</p> <p>Vu la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 ;</p> <p>Vu la loi Grenelle II de juillet 2010 ;</p> <p>Vu les caractéristiques géographiques de la commune, Vu son activité agricole justifiant l'intérêt de créer une ZAP,</p> <p>L'ensemble de ces éléments permettra de déterminer précisément le périmètre sur lequel il convient de porter une attention toute particulière à la préservation de l'activité agricole.</p> <p>Pour concrétiser cette volonté, il est proposé de faire une Zone Agricole protégée.</p>						

02A-212002703-20161112-2016-11-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

Publication : 15/11/2016



Une fois le périmètre de ZAP arrêté, tout changement d'affectation du sol susceptible d'altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou écologique de la zone sera préalablement soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

Les ZAP créées par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, sont délimités par arrêté préfectoral sur proposition de la commune et avis de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National de l'Appellation d'Origine de Qualité, de la Commission Départementale de consommation des Espaces Agricoles.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de Mr le Préfet, le lancement de la procédure en vue de la création d'une Zone Agricole Protégée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

➤ émet un avis favorable à la proposition de Mr le Maire et l'autorise à poursuivre la procédure nécessaire pour la réalisation d'une Zone Agricole Protégée sur la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES
PRESENTS**

